

VILLE DE RIORGES

N° DCM_2022_149

OBJET :

FINANCES
**TARIFS DES SERVICES
PUBLICS COMMUNAUX ET
DROITS DIVERS APPLICABLES
AU 1^{er} JANVIER 2023**
APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 décembre 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 1^{er} décembre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 27 octobre 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Isabelle BERTHELOT, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, *adjointes*, Delphine DEBATISSE, Richard MOUSSE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Isabelle BERTHELOT Nathalie TISSIER-MICHAUD Brigitte BONNEFOND Delphine DEBATISSE Richard MOUSSE	Véronique MOUILLER Thierry ROLLET Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Eric MICHAUD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX
ET DROITS DIVERS APPLICABLES
AU 1^{ER} JANVIER 2023
APPROBATION**

Daniel Corre, adjoint au maire en charge de la voirie, des réseaux et de la défense expose à l'assemblée :

Depuis plusieurs années, il a été décidé par délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016, de regrouper les tarifs dans un seul et même catalogue pour ceux appliqués en année civile avec effet au 1er janvier.

Chaque année, les tarifs sont réévalués suivant le taux d'inflation annuelle du mois d'octobre de l'année en cours, sauf pour certains tarifs soumis à des particularités, détaillées dans le catalogue.

Pour 2023, il est proposé de les indexer sur l'inflation annuelle d'octobre 2022 qui représente 6,2 % sur un an, contre 2,6 % l'année précédente et contre 0 % en 2020.

Ce retour de l'inflation est principalement dû aux pénuries générées par les confinements causés par la crise sanitaire et amplifiée depuis le début d'année par la guerre en Ukraine.

Il est rappelé que dans le cadre de l'engagement partenarial avec le Trésor Public, toute facturation inférieure à 15 euros ne sera pas mise en recouvrement.

Il est à noter qu'un deuxième catalogue regroupant les tarifs liés à la saison culturelle et aux affaires scolaires est proposé lors du conseil municipal de juillet.

Les tarifs sont présentés par service et accompagnés si besoin de leurs modalités d'application en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023, détaillés dans le catalogue ci-joint.

Riorges, le 9 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Michelle BOUCHET

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN